

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<http://40.snuipp.fr>

grève du 9 avril : mode d'emploi ! (clic pour la grève, sma, lettre aux

parents & hellip;)



Description :

Le SNUipp-FSU 40 appelle les collègues à ne pas remplir la déclaration d'intention de grève, à informer familles et mairies comme ils l'ont toujours fait.

SNUipp-FSU des Landes.

En cliquant sur le lien ci-dessous vous nous permettrez d'estimer le nombre de grévistes.

<http://mobilisation.snuipp.fr/40/greve-du-9-avril>

Le SNUipp-FSU appelle les enseignants des écoles à abandonner la fastidieuse procédure de déclaration préalable à la grève.

Dès la parution de la loi du 20 août 2008 instituant « un droit d'accueil dans les écoles maternelles et primaires », le syndicat s'était opposé à ce texte qui constitue une entrave au droit de grève des enseignants du premier degré. Cette loi avait d'ailleurs été contestée par de nombreux parlementaires, dont le Président de la République et le Premier ministre actuels, qui avaient saisi le Conseil constitutionnel.

- ▶ Dans un courrier daté du 23 mars dernier, le SNUipp-FSU I a rappelé à la ministre, lui demandant notamment l'abrogation du texte.
- ▶ Dans un courrier daté du 30 mars dernier les co-secrétaires du SNUipp-FSU 40 ont informé l'inspecteur d'académie de cette position par rapport à la déclaration préalable.

Le SNUipp-FSU invite par ailleurs :

- ▶ les enseignants à informer directement les parents de leur participation à la grève du 9 avril.
- ▶ les directrices et directeurs d'écoles peuvent toujours informer les mairies des conséquences prévisibles de la grève dans leur école, notamment sur l'accueil et la cantine. Ils le font obligatoirement si l'école risque d'être fermée. Charge à la mairie d'organiser un accueil ou de leur demander d'apposer un panneau "école fermée."

Le SNUipp-FSU s'opposera à toute forme de mesure disciplinaire qui serait prise à l'encontre des agents.

vous trouverez en pj la lettre d'information aux parents.



lettre aux parents